



Paris, le lundi 26 mars 2018

### Compte rendu de la CAP des ATTACHÉS

La CAP du corps des Attachés s'est réunie ce jour sous la présidence de Mme Caroline TRANCHANT (SG/SDP).

Le SNICAC était représenté par :

- Valérie CARIOU-PILATE 05 67 22 90 12
- Gilles RAYMOND : 04 42 33 78 35
- Gwendal BONIZEC 05 57 92 84 31
- Florian LINKE : 03 44 11 49 00
- Nadine KLEIN : 01 58 09 43 49

### Approbation des Pv du 16/03/2016 Et Du 22/05/2017

#### Avancement

#### *Nomination dans le corps des attachés*

Nous avons rappelé nos critères pour l'intégration dans le corps des attachés à savoir :

- Avoir la possibilité de faire carrière dans le corps des attachés ;
- Etre assistant de classe exceptionnelle ;
- Avoir tenté un concours ou une sélection professionnelle donnant l'accès au corps des attachés (c'est-à-dire montrer sa volonté d'intégrer le corps);
- Etre sur un emploi en recouvrement A/B ;
- Faire une mobilité fonctionnelle au moment de la nomination dans le corps des attachés.

Les promues dans le corps sont :

- Evelyne Gogneau
- Isabelle Raulet

Félicitations aux promues pour l'intégration dans le corps des attachés.

#### *Nomination dans le grade de principal*

Nous avons rappelé nos critères préalables à savoir :

- Pas deux nominations au choix dans le corps ;
- Avoir passé au moins une fois le principalat ;
- Ne pas avancer plus vite au choix que par la voie de l'examen professionnel ;
- Une attention particulière également pour les attachés sur l'indice terminal du grade normal mais occupant des fonctions importantes



Principalat au choix :

- Fabienne Gataleta
- Doriane Mastaing-Ducournau

Félicitations aux promues

### ***Nomination dans le GRAF***

Peuvent être promus au grade d'attaché d'administration hors classe, au choix, les attachés principaux ayant atteint le 5<sup>ème</sup> échelon et relevant d'un des viviers suivants :

- Vivier 1 : De six années de détachement dans un ou plusieurs emplois fonctionnels
- Vivier 2 : De huit années d'exercice de fonctions de direction, d'encadrement, de conduite de projet, ou d'expertise, correspondant à un niveau élevé de responsabilité
- Vivier 3 : à compter de 2017, dans la limite de 20 % du nombre des promotions annuelles, les attachés principaux justifiant de trois ans d'ancienneté au 9<sup>e</sup> échelon

Nous avons rappelé nos critères préalables à savoir :

- Nature des fonctions
- Parcours de carrière
- Intérêt pour l'agent au regard de son déroulé de carrière
- La reconnaissance d'une carrière particulièrement méritante, notamment pour le vivier 3

### ***Nominations dans le GRAF***

Au 01/01/2018

- Patrice Gabelle

Au 09/01/2018

- Evelyne Jouffreau

Au 01/07/2018

- Véronique Delobel

### ***Echelon spécial du GRAF :***

Report à la prochaine CAP dans l'attente d'explications complémentaires de la part de la Fonction publique et du SRE.

### **Questions diverses**

- Réflexion sur les fonctions support : point de la situation (suite de la dernière CAP) : réflexion en cours avec les directions métiers ; une équipe projet a été mise en place au sein du SG.
- Situation des attachés à MF avec la réflexion d'AP 2022 et notamment l'annonce de la mise en place des centres de services partagés au 01/01/2019; grande inquiétude des attachés, quelles modalités d'accompagnement ?

MF a rappelé l'importance des attachés au sein de l'établissement public pour le pilotage administratif en région, avec un élargissement vers des rôles transverses et d'accompagnement au changement; MF a commandé une étude d'impact, REX sur les réorganisations passées et points sur les situations à venir (présentée au CHSCT du 4/4/18), MF nous a indiqué qu'il n'y aurait pas de mobilité géographique imposée.



- Nous avons attiré l'attention de l'administration sur les situations suivantes :
  - Difficultés au sein de certains bureaux de SDF et de la DSNA notamment du fait des sous effectifs de services de gestion (RH ou finances) avec une augmentation des contraintes
  - Alerte sur la situation des attachés en position d'encadrement qui se sentent comme des fusibles dans le contexte actuel (conséquences notamment du point précédent)
  - L'administration nous a rejoints sur cette situation et sera vigilante sur ces sujets

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, dans le respect de la confidentialité des débats de la CAP.

